



Service de répit à domicile

**Vous accompagnez
un proche fragilisé ?
Respirez !**



**Bulle d'air prend votre relais
à domicile**



santé
famille
retraite
services

repit-bulledair.fr

L'essentiel & plus encore

**Vous accompagnez
au quotidien un proche
fragilisé par l'âge,
la maladie ou le handicap
(votre conjoint, un parent,
un enfant...) ?**

**Vous souhaitez
vous absenter
ou vous reposer ?**

**Bulle d'air vous propose
une solution de répit
simple et sécurisante !**

Inspiré du concept québécois de « *baluchonnage* », **Bulle d'air** est un service spécialiste du répit à domicile qui propose des interventions *à la carte* :

- d'aide au répit en journée (à partir de 3 heures consécutives minimum),
- de garde de nuit,
- de relayage 24h/24 (en week-end, une semaine, en vacances...).

Sur cet intervalle, un *relayeur* de confiance, sélectionné et mandaté par nos soins, prend votre relais et accompagne votre proche, de jour comme de nuit, dans sa vie de tous les jours : compagnie, courses, repas, aide aux gestes quotidiens, sorties...



Nos engagements

Bulle d'air :

- sélectionne pour vous le *relayeur* qui correspond à vos besoins
- effectue pour vous toutes les tâches administratives
- coordonne les interventions et en assure le suivi
- vous conseille

Nos territoires d'intervention

- Auvergne-Rhône-Alpes (*Ain, Ardèche, Drôme, Haute-Savoie, Isère, Rhône, Savoie*)
- Occitanie (*Gers, Haute Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn et Garonne*)
- Hauts-de-France (*Nord, Pas-de-Calais, Somme*)
- Provence-Alpes-Côte d'Azur (*Vaucluse*)
- Pays de la Loire (*Vendée*)

Les aides financières possibles

- Les aides légales versées par le Conseil départemental :
 - plan d'aide APA* ou PCH** pour les personnes aidées,
 - droit au répit pour les proches aidants.
- L'exonération des charges patronales de la sécurité sociale pour les personnes âgées de plus de 70 ans
- Les aides sociales des caisses de retraite principale et/ou complémentaire (si elles existent)
- Les dispositifs locaux comme les plateformes de répit, les aides des collectivités locales, des associations...
- Le crédit d'impôt de 50 % sur l'ensemble des dépenses engagées pour l'emploi de votre salarié.

* Allocation personnalisée d'autonomie

** Prestation de compensation du handicap

Une solution simple

- **Appel**

Adressez-vous par téléphone à Bulle d'air : nous vous donnerons tous les renseignements nécessaires.

- **Devis gratuit**

Suite à votre appel, nous établissons un devis personnalisé pour évaluer le coût de l'intervention.

- **Evaluation à domicile**

Si vous êtes intéressé(e), le responsable de secteur prend rendez-vous, avec vous, au domicile de votre proche, pour identifier vos besoins.

- **Mise en place de l'intervention**

Une fois le devis accepté, nous mettons à votre disposition un salarié *relayeur*, dont les capacités et les disponibilités correspondent à votre situation.

Le service Bulle d'air est géré par une association loi 1901 ouverte à tout public. Il a été créé à l'initiative de la MSA Alpes du Nord, de Générations Mouvement, Haute-Savoie et Isère, de Mutualia Santé Sud Est et des associations d'aidants Resa et Aidapi.

Une question ?

- **Auvergne-Rhône-Alpes**

Ain, Ardèche, Drôme, Isère,
Rhône, Savoie, Haute-Savoie : **04 79 62 87 38**

- **Occitanie**

Gers, Haute Garonne,
Hautes-Pyrénées : **05 42 54 05 18**

Tarn et Garonne : **05 63 21 61 51**

- **Hauts-de-France**

Nord, Pas-de-Calais : **03 20 00 20 43**

Somme : **03 22 75 30 00**

- **Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Vaucluse : **04 28 70 08 66**

- **Pays de la Loire**

Vendée : **02 51 37 93 39**

repit-bulledair.fr

En partenariat avec



LOURMEL
Agir ensemble pour mieux vous protéger

